



Bilan du CSE des 29 et 30 octobre 2020

✓ Point d'information sur la situation sanitaire

La Direction nous informe de sa décision de redescendre du PRA3 en vigueur actuellement vers un PRA2 adapté (mêmes activités à l'exclusion des activités collectives sauf nécessité pour les réunions de recrutement (#TOM et MRS si aucune autre alternative).

DECLARATION CGT SUR LA SITUATION SANITAIRE :

Pour les élu.e.s CGT, dans ce contexte de re-confinement, notre priorité est la mise en sécurité des agent.e.s de Pôle Emploi et des usagers.

Le président de la République justifie ce re-confinement parce que la situation sanitaire est plus grave qu'au printemps et en même temps prévoit une protection plus faible... Il décide dans le même temps de maintenir l'ouverture des Services Publics, dont Pôle Emploi.

Maintenir les portes ouvertes de nos sites, c'est contraindre la présence d'agent.e.s sur les lieux de travail, c'est favoriser la venue des usagers et c'est donc contribuer à la propagation du virus.

Pour les élu.e.s CGT les mesures que la direction vient de nous présenter ne sont pas suffisantes pour garantir la santé et la sécurité des agent.e.s et des usagers. Nous vous rappelons, Madame la présidente, que malgré les injonctions du DG, vous restez responsable et garante de l'obligation de sécurité vis-à-vis des agent.e.s de Pôle Emploi Normandie.

Les élu.e.s CGT demandent l'application du principe de précaution dans l'ensemble du réseau, et le retour aux mesures prises lors du PRA1, la suspension de toutes les activités collectives y compris les formations agent.e.s, et la protection des agent.e.s vivant avec des personnes vulnérables au même titre que les agent.e.s vulnérables.

Pour la CGT priorité à la santé et la sécurité de tous.

✓ Consultation sur la politique économique et financière

Déclaration des élu.es CGT :

« La présentation de la situation économique n'est que la déclinaison chiffrée des orientations stratégiques de la DG que nous dénonçons. En effet, la CGT a toujours combattu l'externalisation de nos missions, la précarisation des agents, le recours massif aux OPP alors que même la cour des comptes a relevé que Pôle emploi faisait mieux et moins cher ...

Nous savons qu'au niveau national, le budget est excédentaire de 35 millions d'euros ce qui aurait pu permettre d'augmenter les salaires et revaloriser le point d'indice des agents publics et d'embaucher des CDI mais la direction, obéissant à la volonté du gouvernement, reste dans sa logique de restriction budgétaire.

Le budget prévisionnel ayant été construit en décembre 2019, il ne tient pas compte de la crise sanitaire et de ses conséquences. Pour la CGT, il aurait dû être revisité compte tenu des événements. De plus, beaucoup de questions sont restées sans réponse.

Pour ces raisons, les élu.es CGT au CSE de Pôle emploi Normandie ont voté **contre**. »

Vote :

Pour : 0

Contre : CGT, FO

Abstention : SNU, CFDT, CGC, SNAP

✓ **Consultation sur le projet « Nouveau Suivi »**

Déclaration des élu.es CGT :

« Afin de réaliser des gains de productivité, la Direction Générale décide une nouvelle fois de « saucissonner » la mission de conseil à l'emploi en créant « le nouveau suivi des demandeurs d'emploi ».

Si bien entendu, nous sommes favorables à ce que les privés d'emploi qui le souhaitent puissent être suivis à distance ponctuellement, ce que la Direction Générale propose va bien au-delà d'une simple modalité de contact.

En instaurant le « nouveau suivi », vous allez priver les demandeurs d'emploi qui accepteront d'entrer dans ce suivi de toute possibilité de rendez-vous physique avec leur conseiller... sauf si le conseiller perçoit une « baisse du niveau de confiance » du DE dans sa recherche d'emploi. Il pourra alors le renvoyer sur un conseiller accompagnement. Oubliés le chômage de masse, les plans de licenciements, les secteurs économiquement sinistrés, le manque de formation qualifiante, les salaires au SMIC, les temps partiels imposés ou la précarité galopante : si le privé d'emploi n'est pas recruté, rien à voir avec le marché du travail, c'est juste une question de manque de confiance en lui ... pour certainement traverser la rue !

Si dans un 1er temps, le nombre de portefeuilles « nouveau suivi » semble limité à 2000, avec Pix emploi et les potentiels ateliers prévus, **vosre volonté semble bien être de pousser une majorité de privés d'emploi vers cette modalité.**

Vous préparez toutes les conditions pour que ce « nouveau suivi » ne soit plus réalisé dans les agences locales mais regroupé sur les plateformes centralisées départementales et/ou régionales ; avec le risque dans un 2nd temps, que les implantations territoriales soient revues à la baisse comme le préconise la Cour des comptes.

Vous réduisez les activités du conseiller « nouveau suivi » à la revue de portefeuilles, à la prescription et à l'animation de réseaux ou d'ateliers. Avec une classification basée sur les compétences mises en oeuvre et non pas sur les qualifications de l'agent, le déroulement de carrière de ces collègues, risque d'être fortement impacté. En effet, au vu des attendus prévus dans l'accord classification, les activités réalisées ne permettront pas d'accéder au niveau E, voire au niveau D. S'ils sont déjà dans ces niveaux à leur prise de poste, plus aucune promotion ne sera alors possible. De plus, en créant deux nouvelles dominantes dans l'emploi de conseiller au sein des agences de proximités : conseiller « suivi » et conseiller « accompagnement », vous rendez les conditions de mutation encore plus difficiles pour les conseiller à l'emploi en « suivi ». Les Conseillers à l'emploi de la dominante « suivi » vont donc se retrouver être des conseillers sous employés au regard de leur qualification, sans perspectives de déroulement de carrières et avec une activité réduite auprès des usagers.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élu.es CGT au CSE de Pôle Emploi Normandie émettent un avis défavorable sur ce projet de « nouveau suivi ».

Vote :

Pour : CGC

Contre : CGT, SNU

Abstention : CFDT, FO, SNAP

✓ **Information sur la situation des agences du bassin de Cherbourg**

La CGT s'étonne de voir que malgré le report du projet annoncé en fin 2019, les choses ont bien avancé. Sans que ni les élu.es ni les personnels n'aient été informés de ces changements d'organisation. Depuis décembre 2019 aucun appel sur la BDE n'a été effectué pour le poste de DAPE à Cherbourg Provinces et la DR laisse durer presque un an une situation d'intérim.

Les élu.es CGT demandent officiellement dans cette instance la diffusion du poste de DAPE de Cherbourg Province, des renforts pour l'équipe GDD de Cherbourg la Noë.

A la lecture des documents remis, la réorganisation soi-disant stoppée est bien effective. Les élu.es CGT dénoncent ce coup de force de la DR qui vise à mettre devant le fait accompli les personnels du bassin, les élu.es du personnel, mais aussi les élu.es locaux.

Quand ces changements (entraide bassin en plus de l'entraide DT, revue de performance annuelle du bassin, unique représentation par un seul DAPE pour les 3 agences auprès des partenaires, supervision du 3949 par l'ELD d'un autre site ou demande d'explications sur la gestion des mails...) ont-ils été soumis aux représentants du personnel ? Sans la demande de la CGT le mois dernier, la DR nous aurait-elle informés ? Pour les élu.es CGT, cela constitue une situation d'entrave.

Le DT note notre demande de diffusion d'un poste de DAPE (relayée par les autres OS) mais lâche dans la discussion qu'il n'y aura pas de diffusion parce qu'on ne s'interdit pas de réorganiser le bassin de Cherbourg ! Quant à l'effectif GDD de l'agence de la Noë... il est à la cible. Dont acte !

Nous demandons l'arrêt immédiat de ce processus tant qu'un nouveau projet n'aura pas été présenté aux IRP. Les agents eux non plus n'ont eu aucune présentation officielle de cette organisation mais se retrouvent mis devant le fait accompli avec une nouvelle organisation qui s'impose à eux, de fait.

• **Vote des commissions du CSE**

Le CSE a procédé à l'élection des représentant.es des OS dans les commissions. Pour la CGT, ces représentant.es sont :

- ✓ Marc Lecerf pour la commission économique
- ✓ Sophie Leclerc et Guillaume Gravier pour la commission Politique Sociale
- ✓ Stéphanie Dorin et Magali Augé pour la commission Activité Sociales et Culturelles
- ✓ Sophie Leclerc pour la commission Arrêté des Comptes

Pour rappel, Christophe Péron représente notre syndicat à la commission des Aides et Secours

• **Informations direction**

Point trimestriel effectifs :

- Question sur la rediffusion de 10 postes au dernier mouvement alors que des collègues en CDD se sont positionnés sur les postes.

La Direction indique qu'elle est toujours contrainte par la baisse programmée des effectifs CDI décidée par la DG et qu'à l'heure actuelle sur l'année, elle est au-dessus de la cible. Elle ne peut donc pas titulariser trop de CDD. Les postes disponibles sont pourvus en priorité par les CDI en demande de mutation et les candidatures CDD, là où il n'y a pas de CDI qui postulent sont examinés en fonction des priorités de la DR. La CGT s'indigne qu'en la période actuelle, on maintienne la cible CDI.

- **Réponses de la Direction aux réclamations**

1- La CGT demande ou en est le relogement de l'agence de Ville Haute ?
Il s'agit d'un projet d'agrandissement à l'étude avec le propriétaire.

2- La CGT demande que les jours de version informatique les horaires OATT soient respectés en y intégrant les moments dits conviviaux.
Pour la Direction, il n'y a pas d'heure pour la convivialité !

3- La CGT demande ce qu'il s'est passé suite aux infiltrations d'eau sur Bayeux ? La CGT demande comment la direction va assurer des conditions de travail correctes avec un bureau par agent et non pas simplement un agent/un portable ?
Suite à un court-circuit certains bureaux ont été mis en télétravail et une action a été faite auprès du propriétaire pour mandater des entreprises pour faire le nécessaire. Le maître d'œuvre du bailleur s'est présenté sur site avec l'entreprise, reprise d'étanchéité effectuée le 07/10/2020 et le courant a été remis et l'activité a pu reprendre normalement.

4- La CGT demande à la direction comment elle compte respecter le code du travail en appliquant les articles de loi R 4323-95 et L 4122-2 pour le nettoyage des EPI en particulier celui des masques ?
Elle a déjà répondu qu'elle n'envisageait pas de respecter le code du travail et persiste dans sa position. Si la DG dit le contraire, elle s'adaptera. La DG supérieure au Code du Travail ?

5- Un décret d'application a été publié le 10 mai 2020 dans lequel est indiqué que les employeurs sont appelés à mettre en place une aide appelée « forfait mobilité durable ».
Cette aide, qui peut aller jusqu'à 400 euros, a pour but de favoriser les déplacements domicile / travail, soient en vélo, en covoiturage, ou engins en free-floating (trottinettes électriques). Comment Pôle Emploi compte-t-il prendre en charge ce décret et comment les agents doivent en faire la demande de manière pratique-pratique ?
Une réflexion sur le sujet est en cours à la DG. La Direction détourne notre attention sur une expérimentation en cours sur le co-voiturage.

6- La CGT signale des dysfonctionnements sur les formations en présentiel (appui technique défaillant, insonorisation des salles, pas d'information sur la possibilité du maintien du ticket restau) sur les formations en distanciel (problèmes de coupures de skype...) et demande à ce que les formations non essentielles soient suspendues durant cette période de crise sanitaire.
Pour la Direction, la signalétique ne pose aucun problème, l'information sur les conditions du maintien du ticket restaurant non plus. Quant aux formations, le présentiel continue pour les nouveaux entrants qui sont, chacun le sait, moins sensibles au COVID ! Idem pour les formations dites prioritaires (la liste est en cours de constitution).

- **Questions diverses**

-Vire : l'escalier d'accès à l'agence (pour le personnel) est dangereux : l'eau stagne sur les marches, provoque de la mousse qui conserve l'humidité et les rend glissantes
La Direction nous indique qu'un permis de construire est en cours de dépôt. Un accord est intervenu pour la prise en charge des frais entre le propriétaire et Pôle Emploi. Elle ne sait pas quand les travaux auront lieu. Nous lui indiquons qu'à notre sens, il y a un danger grave et imminent et qu'une solution même temporaire doit être mise en œuvre dès maintenant

-Souday : depuis plusieurs mois (voire années) des fuites importantes situées au niveau des « chaineaux » de la toiture inondent une partie du garage; l'eau ruisselle, la charpente en bois est imprégnée ainsi que les murs en briques. Plusieurs « on'action » ont été fait pour signaler ce problème, sans succès ; il est urgent de faire intervenir une entreprise pour réparer avant que la toiture ou le mur ne s'effondrent.

La Direction indique que le problème est connu et fait l'objet d'une recherche de solutions

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 26 novembre 2020.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier,

Représentant syndical : David Gallet

✕



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel :

E-Mail :@

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.